

Compte-rendu du premier conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le mardi 11 octobre de 18 à 20 heures.

Etaient présents à la réunion M^{me} Agostini, M^{me} Bouleux, M^{me} Cahu, M^{me} Chiron, M^{me} Doliget, M^r Escourrou, M^r Forestier, M^{me} Sall, M^{me} Santin en qualité de représentants des parents d'élèves, M^{me} Réto en qualité de conseillère déléguée à la mairie de Saint-Germain du Corbéis, M^{me} Deluen, M^{me} Dugué, M^{me} Guédon, M^{me} Guillouard, M^{me} Lechêne, M^{me} Maloizel, M^{me} MÉRILLE, M^{me} Prévot, M^{me} Rémond, M^{me} Rivard, M^r Saugeron, M^{me} Simon en qualité d'enseignants.

Etaient excusés M^{me} Duperron, M^{me} Gerard et M^r Gravé.

Retour sur l'élection des représentants des parents d'élèves

La réunion a débuté par la lecture du procès verbal de l'élection des représentants d'élèves. M^{me} Agostini, M^{me} Bouleux, M^{me} Cahu, M^{me} Chiron, M^{me} Doliget, M^r Escourrou, M^r Forestier, M^r Gravé, M^{me} Sall, M^{me} Santin ont été élus. Le collège des parents élus est renouvelé de moitié par rapport à l'année suivante. Le taux de participation est en forte baisse par rapport aux années précédentes.

Participation	
Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
Nombre d'inscrits	292
Nombre de votants	129
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés (S)	129
Taux de participation	44.18%

Vote du règlement intérieur de l'école.

Quelques modifications ont été apportées par rapport au règlement précédent :

- Les **Activités Pédagogiques Complémentaires** se dérouleront sur le temps du midi. Cette année, les services de cantine ont évolué. Votre enfant mange au premier service deux fois par semaine et au deuxième service les deux autres fois. Du coup un enfant qui bénéficie par deux fois des APC dans sa classe en bénéficiera une fois de 11H45 à 12H15 et une autre fois de 13H05 à 13H35. Donc, deux horaires différents au lieu de l'horaire unique des années passées.

- **Le cahier de liaison.** Dans le cas de parents séparés pour qui la passation du cahier de liaison est difficile voire impossible, le parent qui estime ne pas obtenir les informations peut recevoir à sa demande le cahier de liaison numérisé par messagerie électronique.

- **Les objets interdits à l'école.** Les membres du conseil d'école ont défini une liste d'objets interdits à l'école pour des raisons de sécurité : cutter, couteau, parapluie, pistolet à billes, correcteur liquide, colle forte liquide, chewing-gum, boulet, mammoth, les billes en maternelle (y compris dans la cour de maternelle sur les temps de

garderie), les boucles d'oreilles et les colliers trop longs, les écharpes trop longues interdites en maternelle et fortement déconseillées en école élémentaire.

- **Des dispositions particulières** : interdiction d'entrer avec des animaux même tenus en laisse ; interdiction de venir à l'école avec de l'argent, des bijoux, un téléphone (sauf cas particulier porté à la connaissance des enseignants) ; interdiction de faire du vélo dans la cour de récréation, plusieurs parkings à vélo sont à disposition des élèves et des parents qui accompagnent leur enfant à vélo (un près de l'entrée maternelle, un près de l'entrée cycle 3) ; interdiction d'apporter des jouets de la maison à l'exception des billes et uniquement dans les cours de cycle 2 et 3.

La question des gâteaux d'anniversaire « faits maison » est restée en suspens, le temps de prendre connaissance des textes réglementaires. Elle sera débattue lors du second conseil d'école.

Le règlement d'école sera envoyé aux parents par messagerie électronique au vu du prix du papier.

Interdiction de fumer, devapoter à la sortie de l'école ?

La question a été posée en amont du conseil d'école par un représentant des parents d'élèves. Il a été porté à la connaissance des membres du conseil d'école que la loi n'interdit pas à ce jour de fumer ou de vapoter devant les grilles de l'école. Pour que cela devienne interdit, il faut que la mairie prenne un arrêté en ce sens. Un membre du conseil d'école a proposé de faire retirer les cendriers qui se trouvent à côté de la grille. M^{me} Réto, conseillère déléguée à la mairie, a pris en main la question qui sera reposée lors du second conseil d'école. Dans un premier temps, il a été rajouté au règlement d'école qu'il était fortement déconseillé de fumer ou de vapoter à l'entrée ou à la sortie de l'école.

Demande de travaux / d'équipements

La question du remplacement des stores évoquée lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2021/2022 est en cours de traitement. Des devis ont été réalisés.

Les enseignants ont porté à la connaissance de la mairie un ensemble de travaux pouvant être réalisés en 2023 :

- pose d'un sol dans la classe de madame Maloizel
- peinture des murs de la classe de madame Deluen
- peinture des murs de la classe de madame Guédon

Les enseignants ont également porté à la connaissance de la mairie un ensemble d'équipements souhaités :

- mobilier de classe dans les classes de madame Guillouard et de madame Maloizel.
- achat d'une enceinte portable
- achat de buts de hand dans la cour de l'école

La liste de travaux et d'équipements a été établie avec ordre de priorité dans la mesure où les enseignants de l'école ont bien conscience des difficultés de financement que peuvent rencontrer les municipalités actuellement.

Budget

Le bilan financier fourni par la comptabilité de la mairie à la date du conseil d'école :

- fourniture petit équipement : reste 200 € TTC sur les 200 € TTC alloués par la mairie pour l'année civile. Il a été décidé de faire l'acquisition d'une plastifieuse et d'une enceinte Bluetooth.
- fournitures scolaires : 4.53 € TTC sur les 4 000 € TTC alloués par la mairie pour l'année civile.
- adhésions : 726 € sur les 1 000 € TTC alloués par la mairie pour l'année civile. L'école s'est abonné à Canope (réseau des formations des enseignants), à Classroom (blog scolaire pour les classes de mesdames Gérard, Guédon et Maloizel), à l'OCCE (organisme de gestion des coopératives scolaires). Le reste de l'argent servira à des abonnements de livres.
- transports : 260.80 € sur les 2 800 € alloués par la mairie pour l'année civile.

Coopérative scolaire

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2021/2022, les enseignants ont fait circuler dans les cahiers de liaison un mot à propos de la coopérative scolaire quinze jours après la rentrée pour ne pas que cette information soit noyée dans les lots d'informations données à la rentrée. Cette année, l'école a reçu près de 1 100 €, une somme nettement supérieure à celle reçue l'an passé.

A la date du conseil, le solde de la coopérative est d'environ 2 000 €. Cet argent va permettre entre autre de financer la participation pour 4 classes au dispositif « école et cinéma » (un film par trimestre). De l'argent sera donné à chaque enseignant pour la gestion de sa classe.

L'association des parents d'élèves : la Récré

Un nouveau bureau a été constitué sous la présidence de M^{me} Agostini. Un marché de Noël aura lieu dans l'école le mardi 13 décembre. L'organisation est encore à peaufiner mais il est déjà prévu à cette occasion un spectacle d'enfants, une vente de gâteaux et de boissons, la vente des productions d'enfants ...

Avant cela, l'ancienne équipe de la Récré que nous remercions pour leur investissement distribuera un dictionnaire à chaque élève inscrit en CP.

Des projets réalisés à l'école ...

- Les élèves de CE1-CE2 se sont rendus à la mairie pour visiter l'exposition « la vie à l'école de 1930 à 1980 » des amis du patrimoine corbenois. L'occasion de découvrir l'histoire de l'école, de l'école des garçons initiale jusqu'à l'école qu'ils côtoient tous les jours. Partant de l'exposition madame Mérille, leur maîtresse, a conduit un travail sur l'école d'autrefois, « l'école de leurs grands-parents voire de leurs arrière-grands-parents » et la grand-mère d'une élève s'est proposée de venir en classe raconter son passé d'écolière.

- Les élèves de la classe de CM1 de madame Deluen ont profité d'un atelier ludique mis en place par les archives municipales d'Alençon sur le thème de l'hygiène publique. Par le biais de photographies d'époque, d'articles de journaux, d'arrêtés

municipaux (...) ils ont découvert comment les gens du pays d'Alençon se lavaient autrefois, des bains dans la rivière jusqu'à la création des deux bains-douches alençonnais. Les élèves ont par ailleurs été sensibilisés à l'architecture du bâtiment créé par Marcel Mézen à Courteille.

- Le local est mis en valeur à l'école puisque deux classes participent au concours organisé par la CUA dans le cadre du festival « A TAAABLE ». Il s'agit de sensibiliser les jeunes à l'alimentation durable, locale et de saison. La classe de CE1 de madame Rémond et la Classe UEE (classe externalisée de l'IME la Garenne) de Pascale Moreau doivent effectuer une création artistique basée sur le choix d'un fruit ou d'un légume de l'automne qu'il est possible de produire localement. Pour ce faire, les deux classes ont visité les jardins de l'Espoir dans le quartier Courteille. Les productions seront affichées à la Halle aux Toiles et le résultat du concours sera annoncé le 29 octobre.

... et des projets à venir

- L'école participera désormais à la rédaction de la gazette communale. Une double page sera réservée pour les projets de classe, les réalisations d'enfants ...

- 5 classes se rendront au cinéma dans le cadre du festival cinéfilou avant les vacances de la Toussaint. Ce projet est financé par l'association des parents « la récré ».

- Les 6 classes de l'élémentaire (du CP au CM2) sont inscrits à la patinoire, sous réserve de son ouverture.

- les élèves de grande section, les classes de CP, CE1, CE1/CE2 et de CM2 se rendront à la piscine aux mois de mai et juin.

- L'idée d'un voyage scolaire avec nuitées a été lancée pour les élèves de CM2 voire de CM1 en fonction du budget. Les enseignants souhaiteraient à l'avenir ponctuer la dernière année de primaire par un voyage scolaire plus conséquent.